

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

19^{ème} année - N° 3306 - Mercredi 26 Décembre 2018 - Prix : 200 Fc

CONVOCATION DU CORPS ÉLECTORAL

Le décret de convocation mis en pièces par l'Opposition



L'Union de l'opposition devant la presse contre le décret présidentiel du 24 décembre

ARRÊT DE LA COUR SUPRÊME

La CENI refuse de se soumettre...

LIRE PAGE 3

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

Prières aux heures officielles
Du 26 au 31 Décembre 2018

Lever du soleil:

05h 42mn

Coucher du soleil:

18h 32mn

Fajr : 04h 30mn

Dhouhr : 12h 11mn

Ansr : 15h 47mn

Maghrib: 18h 35mn

Incha: 19h 49mn



DU NOUVEAU DANS LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Des alcootests et des sanctions sévères contre les conducteurs ivres

Le ministre de l'Intérieur, a dévoilé sa nouvelle batterie de mesures pour lutter contre la conduite en état d'ivresse dans les voies publiques. Des Alcootests sont désormais disponibles pour mesure du taux d'alcoolémie dans le sang des conducteurs et une note circulaire rappelle les sanctions sévères contre les coupables.

Pour garantir la sécurité routière, le ministre de l'Intérieur met en application une note circulaire relative à la conduite en état d'ivresse publique dans le but de limiter les accidents de la route. Mohamed Daoudou a expliqué que ce comportement porte atteinte aux mœurs religieuses sachant que les Comores est un pays musulman. « Je tiens à avertir qu'à l'heure où je vous parle, la note circulaire qui est entre

mes mains est désormais en application. La police et la gendarmerie ont actuellement le droit de détenir quiconque sera jugé en état d'ivresse en piéton comme en véhicule », déclare le ministre de l'intérieur devant la presse. Le premier flic du pays a montré des alcootests, qui sont des dispositifs permettant aux gendarmes de confirmer tout individu supposé ivre. « Si on est attrapé en état d'ivresse, le permis du conducteur sera confisqué pendant six mois », poursuit-il, avant de préciser que « on ne vient pas d'inventer cette façon d'agir mais c'est une mesure applicable dans les autres nations ».

La note comprend plusieurs dispositions du code pénal à savoir dont l'article 229-2 qui interdit la fabrication des boissons locales alcoolisées. Et quiconque le fera aura une peine de prison de deux



mois ou une amende de 100 000 à 1 000 000 francs comoriens. L'article 229-3 inflige les mêmes corrections que le précédent pour la personne

qui importera sans autorisation des boissons alcoolisées dans le pays. Et le tribunal prononcera en outre la confiscation de son marchandise au

profit du trésor public. L'article 229-4 punit à son tour toute personne sera trouvée en état d'ivresse dans les rues, dans les places ou dans un lieu ouvert au public, d'un emprisonnement d'un à trois mois avec une amende de 20 000 à 150 000 francs comoriens. Et le dernier article de la note, 229-5, condamne au maximum de trois mois de prison avec une amende de 50 000 à 500 000 francs comoriens tous les conducteurs des véhicules trouvés dans un état d'ivresse ou sous influence d'une substance stupéfiante. En ce qui concerne les mesures permettant de limiter les accidents routiers non-causés par l'ivresse mais par excès de vitesse, un atelier dans ce sens est organisé ce matin par la gendarmerie.

Kamal Gamal

CONVOCACTION DU COLLÈGE ÉLECTORAL

Msaidié et Anisse saluent une décision « sage » d'Azali

Au lendemain de la convocation du collège électoral sur l'étendue du territoire national, Houmed Msaidié et Anisse Chamsidine, respectivement secrétaire général des partis Radhi et Soma se sont exprimés pour montrer leur position par rapport aux prochaines élections présidentielles et celles des gouverneurs des îles.

Le secrétaire général du Radhi et celui du parti Soma ont tous salué l'initiative du président de la République de convoquer le collège électoral pour les élections du président de l'Union et des gouverneurs des îles. Selon eux, cela traduit, une fois de plus, la volonté du chef de l'Etat d'aller de l'avant. « Depuis le mois de février dernier, le pays s'est engagé aux dif-



férents réformes institutionnelles, constitutionnelles et socio-économiques », rappelle le secrétaire général du Radhi qui fait allusion

aux assises nationales qui sont à l'origine du référendum constitutionnel du 30 juillet dernier.

Devant la presse, les deux confé-

renciers vont jusqu'à remercier le chef de l'Etat pour la signature de ce décret. « Pour nous, ce décret a plusieurs significations dont la mise en marche des nouvelles réformes constitutionnelles. Autrement dit, faire le bilan des 15 ans de la tourmente, poursuit-t-il. Il est suffisamment important de voir le côté positif pour en tirer profit mais aussi, l'existence des postes inutiles, il est temps qu'on réfléchisse également ».

Ces deux partis de la mouvance présidentielle se disent prêts à affronter le double scrutin de mars et avril 2019. Le parti Soma annonce que d'ici samedi, ils vont faire connaître leurs candidats pour les gouverneurs et mercredi pour le Radhi. Quand au niveau de la présidentielle, Soma et Radhi s'alignent naturellement sur la position de la

Mouvance présidentielle. « Actuellement, nous avons une et une seule candidature à savoir celle d'Azali Assoumani », précise Anisse Chamssidine.

L'ancien ministre de l'intérieur et l'ancien gouverneur de l'île d'Anjouan se félicitent également de la position de l'opposition d'accepter de participer aux élections. « Lors de l'audience accordée par le chef de l'Etat aux partis politiques, j'étais content de voir certains députés de l'opposition qui ont fait vibrer ce pays récemment (NDLR : rejet du vote du projet de loi d'habilitation) prennent la parole pour se plaindre avec insistance de ce qui se passe à l'assemblée nationale », avance Houmed Msaidie.

Ibnou M. Abdou

VISITE D'UN SECRÉTAIRE D'ÉTAT TUNISIEN À MORONI

Un émissaire du président tunisien pour inviter Azali au sommet de la Ligue Arabe

Le chef de l'Etat Azali Assoumani, a reçu hier à Beit Salam, le secrétaire d'Etat Tunisien chargé de la diplomatie économique, Hatem Ferjani. C'est l'occasion pour ce dernier de remettre au président de la République la lettre d'invitation à prendre part au sommet de la ligue arabe qui aura lieu le 31 mars en Tunisie.

Le président de la République, Azali Assoumani a reçu le secrétaire d'Etat Tunisien, chargé de la diplomatie économique, Hatem Ferjani. Ce dernier a commencé par inviter le président

Azali Assoumani à prendre part au sommet de la ligue arabe qui se tiendra le 31 mars en Tunisie. « Sa mission officielle à Moroni est de remettre au président de la République cette lettre d'invitation. Mais c'était aussi une opportunité pour les deux hommes de discuter de plusieurs sujets », a fait savoir Yahaya Mohamed Iliassa, conseiller du président en charge du monde arabe.

Lors de cette rencontre, le secrétaire d'Etat Tunisien a montré que son pays se dit prêt à accompagner les Comores dans ses chantiers. « La Tunisie a annoncé que son pays

compte bien aider notre pays dans le développement, surtout au niveau de la santé, l'éducation, le tourisme et la formation professionnelle », montre-t-il, avant d'ajouter que « le diplomate tunisien a mis l'accent sur le tourisme. Il reste convaincu que grâce au tourisme que le pays va se développer. C'est pour cela que nous devons travailler beaucoup sur ce domaine ». Ce mercredi, le diplomate tunisien va rencontrer le ministre de l'éducation, de la santé et le du tourisme pour discuter et savoir comment ils pourront apporter leur aide aux Comores.

Nassuf Ben Amad



CONVOCAATION DU CORPS ÉLECTORAL

Le décret de convocation mis en pièces par l'Opposition

L'Union de l'opposition a tenu une conférence de presse ce 25 décembre. Au tableau, le décret portant convocation du corps électoral publié lundi, émaillé selon elle de plusieurs irrégularités. Et les procès qui se sont tenus il y a un peu plus d'une semaine devant la Cour de sûreté de l'Etat n'ont pas échappé à leurs critiques. Des affaires, qui pour l'opposition, ont été créées de toutes pièces.

Au cours d'une conférence de presse tenue hier, le député de Moroni Nord, Ibrahim Mohamed Soulé, a soulevé les nombreuses irrégularités parsemées dans le décret portant convocation du corps électoral. Et a soutenu qu'un recours allait être introduit à la Cour suprême pour l'annuler.

Ainsi, parmi les nombreuses violations manifestes du code électoral, selon cet élu de la nation, il y a la mise en place des Commissions électorales insulaires. Pour Ibrahim

Mohamed Soulé, conforté par le Code électoral de 2014, en son article 62 qui dit que « celles-ci sont désignées pour chaque échéance électorale 90 jours minimum avant le 1er du mois durant lequel le ou les scrutins a ou ont lieu ». Si le premier tour a lieu le 24 mars, il est clair que le délai imparti par la loi pour la mise en place des Commissions insulaires, n'est pas respecté.

Il a, par ailleurs, fait mention des déclarations des candidatures pour les élections des gouverneurs des îles, qui selon le décret, devront être déposées à la Cour suprême. « La loi dit clairement que les candidats au poste de gouverneurs doivent déposer leurs candidatures au niveau des Commissions électorales insulaires ».

Autre grief reproché à ce décret qui est décidément truffé d'incohérences, le fichier électoral qui n'a toujours pas été arrêté et publié. Le député de Moroni Nord a fait part de sa crainte quant « à une publica-

tion de la liste électorale qui serait antidatée par le ministre en charge des élections, Mohamed Daoudou ». Et de se demander pourquoi « cette précipitation à vouloir organiser des élections le plus rapidement possible alors que la nouvelle constitution donne jusqu'au mois d'août prochain pour le faire ? ».

Pour sa part, Moustoifa Said Cheikh du Front démocratique, conseiller politique du président de l'Union de l'Opposition, a dénoncé une succession de complots orchestrés par les autorités elles-mêmes. Il parlait bien entendu, des clous déversés sur le tarmac de l'aéroport de Mohéli, de la voiture de l'ancien vice-président Moustadrane qui aurait été criblée de balles, de la mutilation du sergent Radjabou le jour du référendum ou encore de la tentative de complot contre l'Etat qui a vu Said Ahmed Said Tourqui, Me Bahassani Ahmed, le commandant Faissoil Abdousalami ou encore l'ancien colistier du président Azali, Djaffar Ahmed Said Hassani,

condamnés aux travaux forcés à perpétuité, et qui sont déchus de leurs droits civiques.

Il a demandé en outre la libération « des prisonniers politiques » et condamné « une injustice flagrante face à une Cour de sûreté décriée par les avocats quant à sa légalité, laquelle rappelle les années noires de la République, lors du régime des mercenaires dans les années 1980 ».

Les différents intervenants de la conférence ont fait savoir que

l'Union de l'Opposition allait prendre part aux élections anticipées et ont fait valoir en filigrane, le retour à l'ordre constitutionnel de 2001 si elle gagnait les élections. Elle a par ailleurs appelé à une mise en place rapide d'un cadre de concertation et à une représentation des partis politiques dans toutes les instances en charge des élections, tout en espérant la présence de la communauté internationale lors des élections à venir.

Fsy

Le décret portant convocation du corps électoral a été rectifié ce 25 décembre. On y lit par exemple que, « les déclarations des candidatures aux élections du président de l'Union et des Gouverneurs des îles autonomes, sont dans les conditions et formes requises par loi, adressées et déposées au :

• Pour l'élection du Président de l'Union, à la Cour suprême du 08 janvier au 23 janvier 2019.

• Pour les élections des Gouverneurs des îles autonomes, à la Commission Electorale Insulaire Indépendante.

Dans le précédent décret, il était écrit que les candidatures aux élections des gouverneurs, devaient être déposées à la Cour suprême, une violation manifeste du Code électoral.

ARRÊT DE LA COUR SUPRÊME

La CENI refuse de se soumettre...

Samedi dernier, la section administrative de la Cour Suprême siégeant en matière constitutionnelle et électorale a donné raison à Mariama Massoundi après l'avoir saisi suite à sa suspension par le ministre de l'intérieur. Mais lundi lorsqu'elle voulait reprendre le travail, la CENI aurait refusé de lui remettre les clés et les cachets.

Samedi dernier, la haute cour a déclaré l'arrêté du ministre nulle et sans effet. La commissaire à la CENI en charge du matériel électoral devait à partir ce lundi reprendre ses fonctions au sein de l'institution. Mais à la surprise géné-

rale, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) refuse de se soumettre à l'arrêt de la section administrative de la Cour Suprême. Joint au téléphone par La Gazette, Mariama Massoundi confirme les faits.

« Effectivement je suis venue à la CENI avec l'arrêt de la Cour Suprême mais la CENI a refusé de me redonner les clés et les cachets. Je suis restée dans les couloirs depuis lundi dernier », lance-t-elle. Le chef du matériel électoral à la CENI envisage dès ce mercredi d'emmener un huissier de justice pour constater les faits.

Interrogé sur ce refus d'exécuter

l'arrêt de la cour, un commissaire de la CENI sous le sceau de l'anonymat parle d'un abus de pouvoir. « Ça se voit que le président de la CENI et le secrétaire général sont plus forts que la Cour Suprême. Refuser d'exécuter un arrêt de la Haute Cour, c'est vraiment regrettable », dit-il.

Pour rappel, le président de la République a convoqué le collège électoral lundi dernier et la CENI devrait commencer à travailler. Et voilà qu'elle refuse de réintégrer la chargée du matériel électoral. Quelle sera la prochaine étape ?

MY



ACCIDENT DE LA CIRCULATION

La route de Mitsamiouli meurtrière avant sa finition

La société chinoise CGH annonce la fin des travaux du tronçon Hahaya-Galawa d'ici la fin de l'année. Mais avant son inauguration officielle, les accidents se multiplient. A ce stade, on dénombre 10 accidents dont deux mortels dans cette route.

La semaine dernière, le ministre en charge de l'aménagement du territoire avait assisté au ralliement des deux bouts de la route Hahaya-Galawa. A ce jour, 90% du travail a été déjà effectué par l'entreprise chinoise. Mais avant son achèvement total, les accidents se multiplient. On compte déjà plus de dix accidents dont deux mortels. Interrogé sur cette question, le commandant de la gendarmerie parle d'une situation déjà préoccupante. «

On constate que l'excès de vitesse est le principal mobile de ses accidents. A notre niveau, on y travaille. Et dans ce sens, ce mercredi, on organise un atelier spécial sur la sécurité routière », annonce RamadaniMdoihoma, le comman-

dant de la gendarmerie. Ce dernier montre que cette rencontre va réunir les haut cadres de la gendarmerie et de la sécurité routière pour réfléchir sur les mesures à mettre en place sur ces derniers jours de l'année. « On sait très bien que du 25 au 31

décembre, il y a beaucoup de mouvement partout. C'est pourquoi, on va sensibiliser les agents et mettre en place les mesures nécessaires pour réduire les accidents », poursuit-il. Au passage, il a annoncé que le ministère de l'intérieur a déjà mis en place des mesures pour réduire les accidents de route notamment une note circulaire sur la conduite en état d'ivresse dans les voies publiques.

De son côté, le ministre en charge de l'aménagement du territoire annonce que des panneaux de signalisations et des marquages au sol vont être mis en place. Dans ce sens, l'entreprise a déjà commencé le marquage au sol à Mitsamiouli. « On va faire notre travail. Maintenant il reste au conducteur de faire le sien. Seul Dieu est maître de tout

mais le conducteur peut se sécuriser en roulant moins vite », déclare Mohamed Chatur, le ministre en charge de l'aménagement du territoire, avant de préciser que « sur la question des dos d'âne, c'est à discuter car on voit des dos d'âne posés n'importe comment et n'importe où ». Ce dernier a été choqué par le dernier accident qui s'est produits à Domoimboini. « J'ai vu dans les réseaux sociaux qu'il roulait à plus de 200 Km/h. Je sais très bien que la route est bonne et même des fois, on n'entend pas le bruit du moteur mais atteindre les 200 Km/h, c'est trop », ajoute-t-elle. Le ministre de l'aménagement du territoire appelle les conducteurs à plus de responsabilité dans le volant.

Mohamed Youssouf



Routr Mitsamihouli/ Hahaya

PRÉAVIS DE GRÈVE DU SYNDICAT NATIONAL DES PHARMACIENS D'OFFICINE (SNPO)

Les pharmaciens suspendent leur mot d'ordre de grève

La grève des pharmaciens d'officine de l'Union des Comores n'aura finalement pas lieu comme annoncée. Après une rencontre avec le ministère de la santé, les pharmaciens ont fini par renoncer à leur arrêt de travail.

Bonne nouvelle pour les malades. Pas de grève des pharmaciens ce matin. La suspension du mot d'ordre de grève est la conséquence de la rencontre d'hier matin du syndicat national des pharmaciens d'officine de l'Union des Comores (SNPO), l'ordre national de pharmaciens des Comores (ONPC) et le ministère de la santé. Suite à cette rencontre d'urgence, le syndicat a accepté de sursoir à la grève prévue ce mercredi 26 décembre.

« Il est ressorti de cette réunion que les points litigieux, à savoir l'interdiction de commander les médicaments, le monopole de l'importation des médicaments et certains points du code de la santé seront reconsidérés, largement discutés dans des réunions tripartites, c'est-à-dire le syndicat, l'ordre et le ministère », peut-on lire dans le communiqué publié ce mardi 25 décembre à la sortie de cette réunion.

C'est à la suite d'un préavis de grève des pharmaciens que cette réunion a eu lieu. Le ministère de la santé par le biais de Madame la Secrétaire Générale, a convié l'ordre et le syndicat des pharmaciens à une réunion ce mardi, et l'ordre nationale se sont mis d'accord pour « oeuvrer ensemble pour le bien de



Les pharmaciens en réunion au ministère de la santé.

la santé publique et pour le bien-être de la population ».

C'est dans un courrier en date du 24 octobre dernier, adressé au

ministère de la Santé, que ce Syndicat national des pharmaciens d'officine (Snpo) avait annoncé son intention de lancer une grève pour

aujourd'hui (mercredi 26 décembre). Les pharmaciens protestent contre le projet de loi visant à interdire l'importation des médicaments aux pharmacies privées. Pendant que « le code de la santé n'interdit pas l'importation des médicaments, une fois obtenu l'autorisation », disent-ils.

Cette affaire laisse encore de nombreuses zones d'ombres, quant aux motivations de cette décision des autorités publiques de vouloir se substituer aux pharmacies privées pour instaurer un monopole de l'importation et de la distribution des médicaments.

Ibnou M. Abdou

HABARI ZA UDUNGA

S'ancrer durablement dans un processus de justice sociale et de bien-être économique

"Mandataire du peuple, je ferais ce que je crois le plus conforme à ses intérêts. Il m'a envoyé pour exprimer mes idées, non les siennes, l'indépendance de mes opinions est le premier de mes devoirs envers lui"
Condorcet (Discours à l'assemblée sur la députation)

Alors que nous allons vers des nouvelles élections l'année prochaine, il est intéressant, non pas de nous appesantir sur les mandats des élus, mais sur les mandats des différentes structures de l'administration publique, que ce soit au niveau de l'Union ou des îles. En effet, il a été constaté qu'avec l'arrivée d'un nouveau régime, on ressort des tiroirs des organigrammes pour la fonction publique. On met en place des comités et autres structures chargés de la mise en œuvre. Et à la longue l'on constate que les choses ne s'améliorent guère car rien ne se passe et on revient à la case départ.

Nous savons tous pertinemment que le problème se pose surtout sur les missions que nous assignons aux différents départements ministériels. Beaucoup d'études ont révélé que le dysfonctionnement de l'administration comorienne se traduit par une insuffisance en moyens financiers, matériels et en ressources humaines bien formées et expérimentées. On relève toujours une inadéquation entre les ressources humaines prévues dans les cadres organiques et les besoins réels pour remplir les missions dévolues aux institutions.

A cela l'on constate la plupart du temps une absence de textes

définissant les mandats, les missions et les responsabilités des institutions entre l'Union et Îles. Il y a un manque de connaissance et de compréhension des objectifs et orientations des politiques et stratégies nationales. On observe une absence de planification et d'évaluation du travail des individus au sein des institutions en charge des différents départements ministériels sur la base d'attentes signifiées répondant au plan de travail et au mandat de l'institution.

Par ailleurs, il a été noté une absence d'un processus transparent basé sur des critères de compétence et de motivation permettant d'éviter l'ingérence des liens politiques et sociaux dans les nominations des agents à des fonctions techniques. Il existe aussi une absence de culture de performance basée sur la valorisation de l'intégrité et des attitudes constructives et collaboratives et aussi une absence de motivation du personnel (conditions de travail désastreuses, rémunération irrégu-

lière, nominations et promotions non accordées sur des bases transparentes), une absence de communication suffisante des informations sur les objectifs et activités menées par les départements techniques.

Tous ces éléments, vous les retrouverez dans les rapports des experts nationaux et du système des Nations Unies.

On peut espérer que l'arrivée des nouvelles autorités issues des prochaines échéances, permettra au

pays de disposer d'hommes et de femmes qui refuseront de s'enfermer dans les ornières et le sectarisme, et donnera l'élan nécessaire pour que le pays puisse s'ancrer durablement dans un processus de justice sociale et de bien-être économique. Le Peuple ne demande pas tant!

Mmagaza

LIBRE OPINION

TROP TROP FORT par TROP

Trop trop fort ! Le Président Azali est décidément trop trop fort. Son invitation aux partis pour leur annoncer une décision connue de tous est un chef d'œuvre. Il réussit ainsi à rassembler, sans frais, les dirigeants de tous les partis politiques Samedi 22/12/2018 à Béit-Salam et à immortaliser l'événement. Une photo de famille où on imagine chaque « leader » se battant pour être au premier rang faute de ne pas pouvoir être à côté de M. Azali. Une démonstration tangible de la pertinence de la campagne médiatique du pouvoir pour convaincre la Communauté Internationale: il n'y a pas de crise aux Comores, il n'y a donc pas lieu d'une sécurisation internationale des présidentielles comme ce fut le cas en 2006. Il y aura comme d'habitude des observateurs internationaux, cela suffira largement pour attester de la transparence des élections. Eh oui, à examiner cette

photo et les échos de la rencontre, tout se passe en famille au pays, dans la paix et la concorde.

L'Opposition Unie – Amani est tombée dans le panneau à pieds joints. Répondre ou non à l'invitation du Président ? Un drame « cornélien » dont on ne semble pas avoir cerné tous les enjeux ! On a peut-être espéré ? La perspective présidentielle et ses coups bas ! En tout cas tout le monde a accouru, il fallait être là, être vu ! « On ne refuse pas d'écouter » soutient la palisse ! Devant le fait accompli, les plus audacieux ont cru pouvoir demander au Président de solliciter une intervention de la SADC pour sécuriser les élections ! Un vœu aux confins d'une chimère.

Disparue comme de la buée les proclamations sur la « dictature d'Azali » et ses mauvais coups contre l'opposition. La crise politique et sociale, volatilisée. L'Union de l'Opposition qui ne jure que par

la Communauté Internationale parviendra-t-elle à redresser la barre ?

En tout cas la fameuse rencontre au sommet se tient à un moment où le pays est traumatisé par les lourdes peines de la Cour de Sûreté de l'État, par la détention révoltante du Gouverneur Salami, par la grossière procédure mise en œuvre pour emprisonner l'ancien Président Sambi ; à un moment où le pays est choqué par ce qu'il faut bien appeler l'assassinat d'un jeune à Ikoné.

Cette fameuse rencontre témoigne de la rupture entre la classe politique toute entière avec la population. Pour les simples gens, les prochaines présidentielles ressemblent à s'y méprendre à un simple jeu de rôle de dirigeants coupés des citoyens, des dirigeants qui sont uniquement préoccupés par le pouvoir dans le but de se remplir les poches. A quelques trois mois de l'échéance, les candidats se bousculent. Il y a ceux qui se sont procla-

més, ceux qui le laissent croire et ceux qui se font attendre ! Mais personne jusqu'ici ne propose rien. Les politiciens traditionnels comme les jeunes loups qui veulent faire irruption sur les devants de la scène. Aucune alternative sérieuse au pouvoir en place qui lui avance méthodiquement vers la victoire.

Il est vrai que le résultat de trop fort (+) par trop ... (-) ferme la porte à tout espoir ! Comme d'habitude les présidentielles verront des affrontements de personnes avec chacun des promesses mirifiques. Les électeurs n'auront pas à choisir entre des programmes de sortie de la crise institutionnelle, économique et sociale qui étouffe le pays.

Bonne Année 2019 tout de même !

Idriss (24/12/2019)

FOOTBALL : CHAMPIONNAT DES U15, PHASE NATIONALE

Un Ouragan encore impuissant face à Style Novel (5-1)

La 2e journée des leaders insulaires de moins de 15 ans s'est déroulée mardi au stade de Moroni. Elle a opposé Ouragan club à Style Académie. Cette compétition rentre dans le cadre de l'édition 2018 de la phase nationale du championnat des Comores des U15. Les Anjouanais s'imposent (5-1). Moili vient de subir une 2e défaite plus douloureuse que la 1ère enregistrée face à Ngazidja (4-0). Cette défaite est

synonyme d'une chute en position de lanterne rouge.

L'ambassadeur de l'île de Djumbe Fatima était le prétendant au titre, théoriquement le moins redoutable, dans ce championnat inter-îles. Ouragan club de Boingoma (Moili) n'a pas su créer la surprise. « Les Mohéliens sont victimes de leur petite taille », s'accordent à dire les spécialistes du ballon rond. De plus, l'équipe doit

faire de gros efforts en matière de cohésion et d'harmonisation des gestes collectifs. Style Académie de Sima (Ndzouani) a profité de ce handicap pour prendre l'avantage.

Le festival de buts est déclenché par Salim Amir (22e, 1-0), Riziki Fayed (35e, 2-0 et 39e, 3-0). Au retour des vestiaires, le capitaine Bacar Adjoibou aggrave le score (42e, 4-0). Piqué par un sursaut insulaire, Nadine Nadhir réduit le score, suite à une frappe d'une tren-

taine de mettre (50e, 4-1). Avant de se séparer, assoiffé de but, Bacar Adjoibou enfonce le clou.

Cette défaite relègue Ouranga à la dernière place derrière Enfants des Comores (3 points, +4) et Style nouvel (3, +4). Les vainqueurs d'aujourd'hui affronteront Ngazidja le jeudi prochain, pour le compte de la 3e et dernière journée. « Un bon match. On est venu chercher la victoire, c'est chose faite. Moili n'est pas faible. Physiquement, ils sont

défaillants. Face à Enfants des Comores, nous sommes tranquilles. Que le meilleur gagne », déclare à la fin du match le capitaine de Style Académie. Ce sera une sorte de finale à la lettre, car le moindre faux pas de l'un hissera l'autre au sommet du classement, et sera déclaré champion des Comores.

Bm Gondet

Classement général provisoire

Compétiteurs	Mj	Mg	Mn	Mp	Bm	Be	Dff	Pts
Enfants des Comores	1	1	0	0	4	0	+4	3
Ouragan	2	0	0	2	1	5	-4	0
Style Académie	1	1	0	1	5	1	+4	3

Légendes

Mj : Match joué
 Mg : Match gagné
 Mn : Match nul
 Mp : Match perdu
 Bm : But marqué
 Be : But encaissé
 Dff : Différence de buts
 Pts : Points



Style Académie de Sima victorieux.

WASUYA
 Innovate ta com'

Stratégie de communication
 Création graphique
 Relations presse
 Production de contenus
 Community management
 Événementiel

contact@wasuya.km
 Moroni Badianani, Bâtiment La Gazette des Comores

Soudan: manifestations à Khartoum, une marche vers la présidence empêchée

Des centaines de personnes manifestent mardi à Khartoum mais un important dispositif de sécurité empêche toute marche vers le palais présidentiel, au septième jour d'un important mouvement de protestation contre la cherté de la vie, a constaté un journaliste de l'AFP.

Des manifestations, qui ont touché jusque-là une dizaine de villes, ont éclaté le 19 décembre après la décision du gouvernement de tripler le prix du pain, dans un pays en plein marasme économique.

Marqué par des heurts meurtriers, ce mouvement s'est transformé en une contestation --quasi inédite en trois décennies-- contre le pouvoir du président Omar el-Bachir. Agé de 74 ans, ce dernier dirige le Soudan d'une main de fer depuis 1989.

Selon Amnesty International, 37 manifestants ont été "abattus par les forces de sécurité" depuis le début du mouvement. Dans un communiqué, l'ONG de défense des droits humains a exhorté les autorités soudanaises à cesser l'"usage meurtrier de la force".

Selon des responsables et des témoins, huit personnes sont mortes durant des manifestations en province la semaine dernière. Samedi, le chef du principal parti d'opposition, Sadek al-Mahdi avait de lui évoqué un bilan de 22 morts.

Mardi, le Royaume-Uni, les Etats-Unis, la Norvège et le Canada

se sont dits "inquiets" de ces violences et "réaffirment le droit du peuple soudanais à manifester pacifiquement".

Selon un tweet de l'ambassade britannique au Soudan, les quatre pays ont appelé Khartoum à "éviter les tirs à balles réelles sur les manifestants, les détentions arbitraires et la censure des médias".

- "Choix du peuple" -

Mardi, des policiers et des forces anti-émeutes, certaines à bord de véhicules blindés, quadrillent les artères principales de Khartoum dans ce qui semble être le plus important dispositif sécuritaire déployé dans la capitale soudanaise depuis le début du mouvement.

"Liberté, paix, justice, révolution: le choix du peuple", ont scandé des manifestants mardi dans l'artère principale de la capitale, la rue Al-Mek Nemr. Les policiers ont répondu en tirant des gaz lacrymogènes.

Les forces de sécurité empêchent par ailleurs des groupes de protestataires de rejoindre le point de départ prévu pour une grande marche en direction du palais présidentiel. Des policiers sont notamment postées sur les toits d'immeubles dans les rues de la capitale où cette marche devait se tenir.

Un rassemblement de professionnels de divers secteurs, qui a aussi appelé à une large grève débutée lundi dans les hôpitaux, a appelé à cette marche pour déposer une

demande officielle exigeant la démission de M. Béchir.

- "Traîtres" -

Le président soudanais est lui en déplacement mardi dans le gouvernorat d'Al-Jazeera, au sud de la capitale, "accompagné de nombreux ministres", a annoncé l'agence de presse officielle Suna.

Le chef de l'Etat y a dénoncé "des traîtres, des agents, des mercenaires" qui "sabotent" selon lui les installations et les institutions de l'Etat, lors d'une allocution publique retransmise à la télévision.

"L'Etat va entreprendre de vraies réformes pour garantir une vie digne aux citoyens", avait-il toutefois promis lundi soir, dans une première réaction officielle depuis le début du mouvement.

Le Soudan est confronté à une grave crise économique depuis l'indépendance du Soudan du Sud en 2011. Amputé des trois quarts de ses réserves de pétrole, le pays a vu l'inflation s'établir à près de 70% tandis que la livre soudanaise plongeait face au dollar américain.

Le 12 octobre 2017, la levée de sanctions imposées par Washington avait suscité un espoir de relance économique. Mais plusieurs hommes d'affaires soudanais ont affirmé à l'AFP que la décision américaine de maintenir leur pays sur une liste noire des "Etats soutenant le terrorisme", ainsi que des "opportunités manquées" de réformes, ont empêché le redressement espéré.



Au-delà des revendications sociales, de nombreux manifestants se sont mis à demander "la chute du régime", reprenant un célèbre slogan des soulèvements populaires qui ont marqué le Printemps arabe en 2011. Ce mouvement avait provoqué le renversement du président égyptien Hosni Moubarak et du dictateur tunisien Zine El Abidine Ben Ali.

Accusé par la Cour pénale internationale (CPI) de crimes contre l'humanité, crimes de guerre et génocide dans la province du Darfour (ouest), M. Béchir est décrit par certains analystes comme

un dirigeant autoritaire et imprévisible.

Plusieurs opposants ont été arrêtés depuis le début du mouvement, ont affirmé une alliance de partis de gauche et le Parti communiste.

Au début de cette année, des manifestations contre la hausse du coût des denrées alimentaires avaient déjà secoué le Soudan. Mais elles avaient très vite matées.

Selon plusieurs experts, le régime doit absolument se réformer s'il veut éviter une radicalisation du mouvement.

(Afp)

Mayotte

à partir de
44 900 knuf*

www.flyabaviation.com

*Tarif variable en fonction du lieu de départ

AB Aviation